



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION  
n° 2024 - 04 - 07

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le 24 JUIL. 2024

ID : 085-200023778-20240718-DL\_2024\_04\_07-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 juillet, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Sonia CHARLOS, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Denise RENAUD, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Tiphonie JACOMINO, Kathia VIEL, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC Valérie VECCHI.

**Pouvoirs :** Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Céline DELOMME / Philippe MOREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Jean SOYER / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Muriel HABERT à Stéphane GUIBERT / Denise RENAUD à Nicole BOULINEAU / Sandra DUBOS à Joël GIRAUDEAU / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Vincent PIPAUD.

Thomas PERROCHEAU est désigné secrétaire de séance.

**Autorisation de signature des accords-cadres de  
travaux de réalisation, de réparation, de  
renouvellement et de réhabilitation des réseaux  
d'eaux usées et d'eaux pluviales**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération doit pouvoir réaliser, avec réactivité, des travaux de réparation, de réhabilitation des réseaux d'eaux usées comme des réseaux d'eaux pluviales. Afin de pouvoir commander les interventions nécessaires auprès de prestataires qui disposent de la capacité d'intervenir rapidement, deux accords-cadres à bons de commande de travaux d'assainissement avaient été conclus.

Ces accords-cadres à bons de commande n° 2020-034 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement par chemisage et n° 2022-014 Travaux d'assainissement par terrassement conclus respectivement avec les entreprises Atlantique Réhabilitation, et le groupement d'entreprises GTP / SOCOVA TP / POISSONNET / SEDEP sont arrivés à terme le 31 mars 2024.

Une consultation pour la passation d'accords-cadres à bons de commande de travaux de réalisation, de réparation, de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales a en conséquence été lancée le 12 avril 2024 selon la procédure de l'appel d'offres européen ouvert, allotie de la manière suivante :

Lots	Par an		Cumul toutes périodes (pour 4 ans)	
	Minimum en € HT	Maximum en € HT	Minimum en € HT	Maximum en € HT
<b>Lot n° 1 Travaux d'assainissement par terrassement</b>	200 000 € HT	3 200 000 € HT	800 000 € HT	12 800 000 € HT
<b>Lot n° 2 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement par chemisage</b>	100 000 € HT	2 000 000 € HT	400 000 € HT	8 000 000 € HT
<b>TOTAL</b>	300 000 € HT	5 200 000 € HT	1 200 000 € HT	20 800 000 € HT

5 plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres fixée au 15 mai 2024 à 12 h 00, par les candidats suivants, dont 1 sur le lot 1 et 4 sur le lot 2.

1. SUBTERRA (sur le lot 2)
2. SEIRS TP (sur le lot 2)
3. GIRASE TRAVAUX PUBLICS (sur le lot 1)
4. COLAS France (sur le lot 2)
5. ATLANTIQUE REHABILITATION (sur le lot 2)

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 11 juillet 2024, a décidé d'attribuer le lot 1 au candidat GIRASE TP / SOCOVA TP / POISSONNET / SEDEP et le lot 2 au candidat Atlantique Réhabilitation / ATEC au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis à savoir :

Prix sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (50 %)

Valeur technique (50 %)

- *Méthodologie employée pour la mise en œuvre des travaux et notamment la méthodologie d'organisation, les étapes et démarches, les délais et/ ou temps d'invention afin d'assurer la continuité de service décrits dans le cadre technique, la gestion des déchets de chantier et la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'hygiène (20 %)*
- *Moyens humains et matériels affectés à la réalisation des travaux (formations et organisation du personnel, moyens matériels) (15 %)*
- *Provenance et qualité des matériaux et fournitures employées (5 %)*

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R2161-5,**

Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu les crédits inscrits au budget Assainissement régie 2024, et à l'AP 18 Eaux pluviales urbaines, Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication sur le BOAMP, sur le JOUE et sur le profil acheteur le 12 avril 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 15 mai 2024, Vu les décisions d'attribution prises par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 11 juillet 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Article 1 :** PREND ACTE de la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres du marché « Travaux de réalisation, de réparation, de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - Lot n° 1 Travaux d'assainissement par terrassement » ayant pour seuil maximum annuel 3 200 000 € HT, soit un seuil maximum de 12 800 000 € HT sur la durée totale de 4 ans, au candidat GIRASE TP / SOCOVA TP / POISSONNET / SEDEP ;

**Article 2 :** PREND ACTE de la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres du marché « Travaux de réalisation, de réparation, de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - Lot n° 2 Travaux d'assainissement par chemisage » ayant pour seuil maximum annuel 2 000 000 € HT, soit un seuil maximum de 8 000 000 € HT sur la durée totale de 4 ans, au candidat Atlantique Réhabilitation / ATEC ;

**Article 3 :** AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres de « Travaux de réalisation, de réparation, de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales » avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres du 11 juillet 2024, et à prendre tout acte d'exécution de ces accords-cadres.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thomas PERROCHEAU

Givrand, le 23 juillet 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIL. 2024
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 24 JUIL. 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

SLOW

ID : 085-200023778-20240718-DL\_2024\_04\_07-DE